

Département
PAS-DE-CALAIS
Canton
BOULOGNE NORD OUEST
Commune
WIMEREUX

ST/PR/ME

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

Arrêté n°2023_176

Feuillet n°181

Le Maire de la Ville de WIMEREUX,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L 2213-1 et L 223-2 et suivants,

VU, le Code de la Sécurité Intérieure, notamment son article L 511-1,

VU, le Code Pénal,

VU, le Code de la Route

VU, l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

VU, les demandes d'avis des établissements Les Jardins de la Matelote auprès du Conseil Département du Pas-de-Calais ainsi qu'auprès de la commune de Wimille,

CONSIDERANT, la soirée à thème organisée le dimanche 07 mai 2023 par les établissements Les jardins de la Matelote représentés par M. Stellio Lestienne,

CONSIDERANT, qu'il convient de réglementer la circulation des véhicules et de prendre des mesures afin de faciliter le parfait déroulement de cette animation et prévenir les accidents,

ARRETE

Article 1^{er} : Des panneaux de signalisation informant la Soirée à thème (de type « Danger Manifestations ») seront implantés :

- du 07 mai 2023 à 18 h 00 au 08 mai à 12 h 00,
- route de Terlincthun, situé Hameau de Terlincthun, (partie communale de Wimereux).

Article 2 : Les établissements Les Jardins de la Matelote seront chargés de la mise en place et du retrait de la signalisation nécessaire

Article 3 : L'organisation de cette soirée à thème est sous l'entière responsabilité des établissements Les jardins de la Matelote qui devra prendre toutes mesures afin d'assurer la sécurité tant des participants que des extérieurs.

Article 4 : Les restrictions prévues au présent arrêté ne s'appliquent pas aux véhicules de secours, de police, de lutte contre l'incendie, des médecins et ambulances.

.../...

Article 5 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur. Selon les articles R 417-10, R 417-12, R 325-1 à 13, R 325-32, R 417-9 à 13 du code de la route et R 610-5 du Code Pénal, les véhicules des contrevenants pourront, le cas échéant, être mis en fourrière.

Article 6 : Monsieur le Maire de Wimereux certifie que le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet de la ville de Wimereux, publié dans le registre réglementaire de la Commune et transmis aux intéressés.

Article 7 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire Central de Police Nationale de Boulogne sur mer et MM. les gardiens de Police municipale de Wimereux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché selon les formes habituelles.

WIMEREUX,

Le Maire,
Jean-Luc DUBAËLE

VU, le D.G.S.

#signature#